

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 12 avril 2018

Date de convocation : 5 avril 2018
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de conseiller absents excusés : 4
Nombre de conseillers votants : 10

L'an deux mille dix-huit, le douze avril, à vingt heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Jocelyne PETIT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs : PETIT Jocelyne, GUILBERT Christian, BRETON Christine, CONRARD Amaury, MAZINGUE Eric, GOKELAERT Pascaline et PETIT Sébastien.

Etaient absents excusés :

Mme COLLET Françoise, pouvoir à M. GUILBERT Christian,
M. GRIMAULT Guillaume, pouvoir à M. CONRARD Amaury,
Mme PITON Muguette, pouvoir à M. PETIT Sébastien,
Mme LANDRY Pascale.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Madame Pascaline GOKELAERT a été désignée, à l'unanimité, en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (Art. L.2121-15 du CGCT).

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 mars 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte Administratif 2017 de la Commune

Madame le Maire présente le Compte Administratif de la Commune établi pour l'année 2017

Le Compte Administratif est en totale concordance avec le Compte de Gestion 2017 établi par le Trésorier de Maintenen.

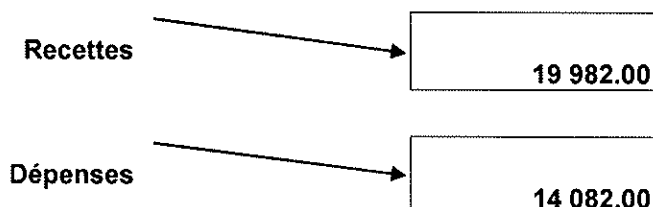
1°) Exercice 2017

	Recettes	Dépenses	Solde
Investissement	414 814.43	377 817.67	36 996.76
Fonctionnement	504 236.87	403 794.57	100 442.30
Total	919 051.30	781 612.24	137 439.06

2°) Résultat de clôture 2017

	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement exercice 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	-108 735.31		36 996.76	-71 738.55
Fonctionnement	324 398.80	161 538.31	100 442.30	263 302.79
Total	215 663.49	161 538.31	137 439.06	191 564.24

3°) Restes à réaliser 2017



Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Administratif 2017 de la Commune dont les résultats sont présentés ci-dessus.

Madame le Maire n'a pas pris part au vote du Compte Administratif.

Compte de Gestion 2017 de la Commune

Madame le Maire présente le Compte de Gestion de la Commune établi par M. le Trésorier de Maintenon pour l'année 2017.

Le Compte de Gestion est en totale concordance avec le Compte Administratif 2017 établi par le Maire.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte de Gestion 2017 de la Commune.

Affectation du résultat 2017 de la Commune.

Vu le résultat de clôture 2017

Investissement : - 71 738,55 €
Fonctionnement : + 263 302,79 €

Considérant l'état des restes à réaliser :

Recettes : 19 982,00 €
Dépenses : 14 082,00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2017 de la Commune comme suit :

(Rec. Fonct.) – article 002 : 197 464,24 €
(Rec. Inv.) – article 1068 : 65 838,55 €
(Dép. Inv.) – article 001 : 71 738,55 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat 2017 de la Commune tel que proposé.

Taux des Contributions Directes pour 2018.

Madame le Maire indique que la commission des finances, réunie le 5 avril, était d'avis de ne pas augmenter les taux pour 2018.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le taux des Contributions directes pour 2018 comme suit :

Nature des taxes locales	Bases 2018	Taux pour 2018	Produit attendu en 2018
Taxe d'habitation	663 500	8,62 %	57 194 €
Taxe foncier bâti	468 000	15,14 %	70 855€
Taxe foncier non bâti	46 100	35,78 %	16 495 €
TOTAL			144 544 €

Madame le Maire signale une forte diminution des bases 2018 « foncier bâti » due à une réévaluation pour les bâtiments KIRCHHOFF. Un courrier sera adressé à La Direction des Finances d'Eure-et-Loir pour avoir de plus amples explications.

Subventions aux associations pour 2018.

Madame le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la liste des subventions aux associations proposée pour 2018, suite à la commission des finances du 5 avril 2018.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions aux associations pour 2018 comme suit :

BPW	100 €
Club de l'Amitié	250 €
Comité des fêtes	250 €
Comité des fêtes (14 juillet)	900 €
Main dans la Main	250 €
Société des chasseurs d'Ymeray	250 €
ACPG/CATM	150 €
Amicale Sapeurs Pompiers Gallardon	100 €
AAMMDGE (Assist maternelles)	60 €
Action Emploi	50 €
ADMR Gallardon	50 €
ADMR SIAD	50 €
Assoc Donneurs de sang Auneau	50 €
Comité de jumelage	50 €
FNACA	100 €
Syndicat d'Initiative	50 €
Subvention familles	1 000 €
Subv enfants Ymeray / assoc extérieures	630 €
Subv école élémentaire / transports classe de neige	2 000 €
Subv Ecole maternelle	575 €
Total	6 915 €

Compensations financières à verser par les budgets annexes Eau et Assainissement au profit de la Commune.

Une somme de 2 000 € a été inscrite en dépenses de fonctionnement dans le Budget Primitif 2018 du service Assainissement pour rembourser la Commune des frais réglés par elles pour le service annexe (frais de personnel, assurances, ...). Pour le budget Eau, c'est un montant de 1 000 € qui a été inscrit.

En recettes, à la section de fonctionnement du Budget Primitif 2018 de la Commune il apparaît, en conséquence, une somme de 3 000 € à l'article 70872.

Il convient par délibération spécifique, destinée à être jointe aux pièces comptables, de confirmer ces montants.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme les compensations financières énoncées ci-avant.

Budget Primitif 2018 de la Commune

Madame le Maire présente le Budget Primitif 2018 de la Commune incluant l'affectation du résultat 2017, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2017 ayant été votés.

Les modifications qu'il est proposé d'apporter depuis la réunion de la commission de finances du 5 avril sont les suivantes :

Article 6281 : abonnement à l'Association des Maires Ruraux de France : + 85 €,

Article 6247 : transports collectifs : - 2 000 €,

Article 6574 : subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire pour les transports de la classe de neige : + 2 000 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Primitif 2018 de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 660 926,24 € en section de fonctionnement et à la somme de 279 488,55 € en section d'investissement.

Acceptation de devis

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour engager les travaux suivants et signer les devis correspondants :

1°) Création d'une alimentation électrique pour l'installation d'une machine à pain, 11 rue de la Mairie – devis de l'entreprise TLI Services pour un montant de 420,00 € HT, soit 504,00 € TTC,

2°) Réfection de nids de poules, ruelle aux Anes, rue de l'Ormail, rue du Chapitre, rue du Moulin de Pont, rue des Perrets et rue du Lavoir – devis de l'entreprise TOUZET pour un montant de 9 365,00 € HT, soit 11 238,00 € TTC,

3°) Réalisation d'un branchement Eaux Usées, 6 rue Charles de Gaulle - devis de l'entreprise TOUZET pour un montant de 1 879,00 € HT, soit 2 254,80 € TTC,

4°) Réfection de nids de poules rue de la Fontaine Matou - devis de l'entreprise TOUZET pour un montant de 762,50 € HT, soit 915,00 € TTC,

5°) Installation d'un kit interphone à l'école – devis de la société ZIDANE
Communication pour un montant de 580,00 € HT, soit 638,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces 5 devis et donne délégation à Madame le Maire pour les signer.

Acceptation d'un legs.

Par courrier reçu le 3 avril 2018 Maître Marie-Josèphe GIRARDOT-FILLION, Notaire à Rambouillet a fait savoir que Monsieur WILLIAM CROULLEBOIS a légué à titre particulier à la Commune d'Ymeray une parcelle de terre.

Par courrier électronique en date du 6 avril la référence cadastrale de la parcelle léguée a été confirmée, à savoir section AE n° 639 d'une surface de 1 713 m² (issue de la parcelle AE 267).

Conformément à l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal doit statuer sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

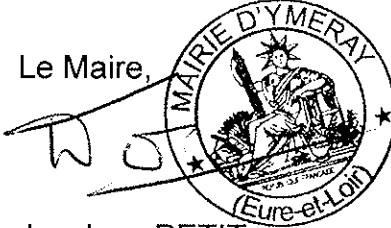
- accepte le legs de Monsieur William CROULLEBOIS, ci-avant précisé,
- donne délégation à Madame le Maire, ou son représentant, à l'effet de signer tous les documents nécessaires.

Informations.

- Dates à retenir :
 - o Réunions internes (non publiques) :
 - Vendredi 20 avril à 11h00 : commission d'urbanisme
 - Mardi 15 mai à 18h30 : PLU
 - Mardi 22 mai à 18h30 : commission des travaux
 - o Cérémonie armistice de 1945 : mardi 8 mai à 9h30
 - o Réunion du Conseil Municipal : Jeudi 31 mai à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire,



Jocelyne PETIT